Fiche d'atelier 1 : Mobilité

Sources : section "Transports" dans Bilan carbone 2023 (2026) ; section "Mobilité" dans Plan climat vaudois 2e génération (2025)

Données du Bilan carbone

ÉMISSIONS TERRITORIALES

Déplacements effectués dans le canton,

Les transports représentent **32% des émissions territoriales cantonales.** Sources des émissions :

- Transports individuels motorisés : 76%
- Transports de marchandises : 19% (99.7% dû au transports routiers)
- Transports publics : 3%
- Tutres : 2%

Objectifs 1990-2030 (émissions territoriales) : -25%

Évolution 1990-2023 : **+8%**

ÉMISSIONS EXTRATERRITORIALES

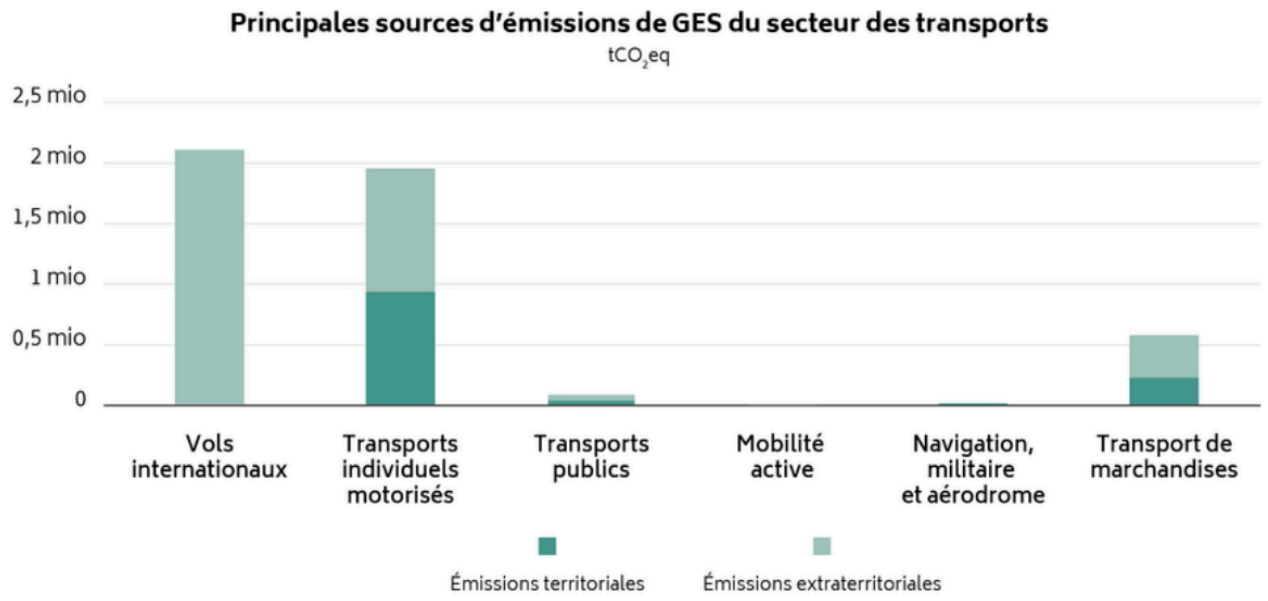
Déplacements effectués hors du canton + émissions extraterritoriales des déplacements dans le canton. Sources des émissions :

- Trajets hors canton (personnes et marchandises)
- Transports aériens
- Émissions indirectes des transports (fabrication de véhicules, extraction carburants fossiles)

ÉMISSIONS TOTALES

Les émissions totales des transports représentent **40% des émissions totales cantonales.** 74% des émissions totales des transports sont des émissions extraterritoriales. Sources des émissions :

- Transport terrestre : 22%
- Transport aérien : 18%



Bilan carbone 2023 (2026), p.12

Mesures du Plan climat

*Les mesures précédées d'une * sont qualifiées de mesures emblématiques.*
Quand la mesure n'est pas spécifiée, le statut de mise en œuvre est indéterminé.

A. CONDITIONS-CADRES

- MO-1 Renforcer la politique cantonale de mobilité en lien avec le Plan climat. Élaboration d'une stratégie de mobilité multimodale.
  → **Publiée par le Conseil d'Etat ✅**

Cibles chiffrées et axes stratégiques :

- *Éviter et rapprocher (télétravail et achats, loisirs de proximité)*
- *Reporter et équilibrer (accessibilité piétonne et cyclable, offre et accès aux transports publics, transport de marchandise par le rail)*
- *Améliorer et partager (électrification, gains technologiques, véhicules plus légers et moins puissants, covoiturage).*

- MO-2 Élaborer une loi cantonale sur les réseaux de mobilité. Révision de la loi sur les routes pour intégrer les objectifs climatiques. → **En cours 🔆**

LMob : Principes pour le système mobilité (accessibilité multimodale, priorisation des modes, concordances des réseaux) et lien entre mobilité et qualité de l'espace public (apaisement trafic, aménagements urbains et paysagers adaptés aux changement climatiques).

B. REPORT MODAL ET TRANSPORT PUBLIC

- *MO-3 Développer des facilités tarifaires pour une mobilité durable. Proposer des réductions ciblées sur les abonnements de transport public.
  → **Retirée par le Conseil d'Etat ❌**
- MO-4 Poursuivre le renforcement des lignes de transports publics régionales.

- MO-5 Soutenir un report modal sur le rail ambitieux avec la vision 2050 de la Stratégie ferroviaire. Amélioration infrastructures
- MO-6 Développement proactif des infrastructures cyclables visant à augmenter la part des déplacements à vélo à au moins 10 % d'ici 2035.
- *MO-7 Favoriser le report du transport de marchandises de la route au rail. Contribution financière aux entreprises et révision des outils de planification pour décarboner le fret.

  → Adoptée par le Grand Conseil, en cours de réalisation ✅

C. TRANSITION ET ÉLECTRIFICATION

- MO-8 Poursuivre le soutien aux entreprises de transports publics dans la transition énergétique.

D. EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT

- *MO-9 Déployer des plans de mobilité dans les services de l'administration cantonale et établissements scolaires. Mise en place de politiques de mobilité contraignantes, lignes directrices et décarbonation du parc de véhicules de l'administration.

  → Refusée par le Grand Conseil ❌
- MO-10 Réduire l'empreinte carbone de la mobilité du CHUV. Poursuite et amélioration du plan de mobilité institutionnel (subventions transports publics, vélo, gestion du stationnement, etc.).
- MO-11 Augmenter l'utilisation de matériaux recyclés dans la construction d'infrastructures.

Définition de la "transition juste" (CCD, UNIL) :

"La transition vers un avenir plus durable présente des défis écologiques et sociaux profondément liés entre eux. Alors que les sociétés tentent de trouver des voies vers la durabilité qui sont à la fois équitables et inclusives, une transition juste (TJ) vise à :

- Garantir que les populations vulnérables ne soient pas injustement pénalisées par les efforts de décarbonisation et de transition ;
- Remédier aux injustices qui découlent de responsabilités différenciées ; et
- Empêcher l'exacerbation des injustices existantes."

Propositions de thématiques en sous-groupes (voir détails sous MO-1) :

- Eviter/rapprocher
- Reporter/équilibrer
- Améliorer/partager
- Émission extraterritoriales/limites planétaires
- Transition juste

Retrouvez tous les rapports d'analyse détaillés d'Objectif Climat Vaud sur notre site objectifclimat.ch > Observatoire politique